

Guide pratique des inscriptions en ligne **2019 - 2020**

► La Prépa des INP
site de Toulouse

6 allée Émile Monso - 34038
31 029 Toulouse cedex
05 34 32 31 40 / 49
laprepa@inp-toulouse.fr



Sommaire

La contribution vie étudiante -----	3
Quand et comment vous inscrire ?-----	4
Documents à fournir-----	5
Où adresser la fiche récapitulative ?-----	6
Les droits d'inscription -----	6
Les possibilités de paiement -----	7
Le Pass Vie Etudiante.....	8
La responsabilité civile-----	9
Étudiant boursier -----	9
Étudiant en situation d'handicap-----	9

Vous allez procéder à votre inscription en ligne à La Prépa des INP Toulouse.

Seule l'inscription en ligne est POSSIBLE

La saisie sur internet n'est qu'une étape du processus et ne vaut pas inscription définitive. L'inscription administrative ne sera effective qu'après réception de la fiche récapitulative, vérification des pièces fournies par l'étudiant et acquittement des droits d'inscription.

La conformité du dossier conditionnera la remise de la carte d'étudiant, des attestations d'inscription et de paiement lors de votre passage en chaîne d'inscription (le 2 septembre 2019).

REMARQUES

Il est vivement recommandé de ne pas attendre le dernier jour pour réaliser votre inscription en ligne.

Avant de débiter votre saisie, veuillez prendre connaissance des informations contenues dans ce guide.

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE

AVANT DE PROCEDER A L'INSCRIPTION EN LIGNE

Pour la rentrée 2019-2020, **TOUS** les étudiants en formation initiale, qu'ils soient primo-entrants ou en réinscription, doivent s'acquitter de la (CVE) **préalablement** à leur inscription/réinscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Vous devrez créer un compte sur le site "MesServices.etudiant.gouv.fr".

Pour cela, munissez-vous de votre N°INE (N° précisé sur la convocation et le relevé notes du bac. Si vous êtes étranger ou en situation de reprise d'études et que vous n'avez jamais été inscrit dans l'enseignement supérieur français, un numéro INE définitif vous sera attribué lors de votre inscription)

et :

- 1- connectez-vous à MesServices.etudiant.gouv.fr
- 2- cliquez sur "INSCRIPTION" en haut à droite de l'écran
- 3- remplissez le formulaire et suivez les instructions.

Attention :

- si vous avez fait une demande de bourse l'an passé, votre compte a été créé automatiquement. Votre identifiant est votre adresse mail. A votre 1ère connexion : réinitialisez votre mot de passe.
- si vous vous êtes inscrit sur PARCOURSUP, vous avez déjà reçu un mail de confirmation de création de votre compte.

Vous pourrez à partir de votre compte accomplir les démarches relatives à la CVE (cliquer sur l'icône CVE une fois connecté à votre compte). Cette démarche est à effectuer avant toute inscription dans notre établissement afin que vous puissiez disposer de l'attestation CVE qui vous sera demandée. Le paiement de la CVE (91 euros) s'effectue en ligne sur cette plateforme (ou en espèces à un bureau de poste). Des instructions vous seront données pour récupérer votre attestation. Si vous êtes boursier, vous n'aurez rien à payer mais vous devrez effectuer la démarche. Dans ce cas vous recevrez aussi une attestation avec mention "exonération".

- pour les notifications tardives de bourse : l'étudiant doit payer la CVE. Il sera ensuite remboursé automatiquement sans démarche de sa part

- les boursiers non gérés par le CROUS (autre ministère) doivent payer la CVE puis demander ensuite au CROUS le remboursement sur le site "mes services"

Le certificat individuel de paiement de la CVE est nécessaire pour procéder à votre inscription ou réinscription à La Prépa des INP.

En cas de difficulté, consultez la FAQ ou contactez le CROUS via le formulaire d'assistance.

QUAND ET COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Connexion sur le site à l'adresse suivante :

Pour les étudiants de 1^{ère} année :
<https://inscription.inp-toulouse.fr>

Pour les étudiants de 2^{ème} année :
<https://reinscription.inp-toulouse.fr/>

La durée de l'inscription est estimée à 25 minutes. Avant de procéder à la saisie de votre inscription ou réinscription, munissez-vous :

- ▶ 1^{ère} année : de votre **numéro ADMISSION PARCOURSUP**
Votre identifiant est le suivant :

P190 + les **6 chiffres de votre numéro PARCOURSUP**
ou **P19+** les **7 chiffres de votre numéro PARCOURSUP**

- ▶ 2^e année

Votre identifiant est votre **numéro APOGEE** (2018XXXX)
N° figurant sur les relevés de notes, attestation d'inscription...

- ▶ **De votre carte bancaire, si vous choisissez le paiement des droits universitaires en ligne)**

L'inscription en ligne doit être réalisée en une seule fois. Si vous quittez la session en cours d'enregistrement, toutes les informations déjà saisies seront perdues. Vous devrez reprendre la totalité de la procédure d'inscription. Des cellules d'aide vous guideront tout au long de la saisie des données nécessaires à l'inscription.

→ Lorsque vous serez sur la **page « Récapitulatif »**, vous devrez impérativement imprimer le récapitulatif de votre inscription avant de poursuivre et de valider votre inscription.

Validez ensuite votre inscription. Votre inscription sera prise en compte quand le message « *votre demande d'inscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire 2018/2019* » sera affiché à l'écran. Une fois l'inscription terminée, vous recevrez un message électronique de confirmation.

Pour consulter les données que vous avez saisies, retrouver la liste des pièces à fournir ou réimprimer le récapitulatif « détaillé », cliquez sur :

Consultation inscription : <https://consultation.inp-toulouse.fr>

Après la saisie et avant le 19 juillet au plus tard, vous devez déposer les pièces justificatives sur le Service numérique des pièces justificatives (documents dématérialisés) et envoyer la fiche récapitulative de votre inscription accompagnée des pièces non dématérialisées demandées

DOCUMENTS A FOURNIR

Le détail des pièces à fournir sera précisé sur la fiche récapitulative de votre inscription, certains documents sont à télécharger :

1 ^{re} année	2 ^{ème} année
<p style="text-align: center;">Envoi de la fiche récapitulative de l'inscription et des documents non dématérialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 photo récente (nom et prénom au verso) ▶ le chèque si vous choisissez d'effectuer le règlement des droits d'inscription par chèque (<i>chèque à libeller à l'ordre de l'Agent Comptable INPT</i>) <p>Documents à déposer sur le service numérique des pièces justificatives https://dematpj.inp-toulouse.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ relevé de notes du baccalauréat ▶ Copie du certificat de Vie Etudiante ▶ copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou attestation de recensement ▶ copie de la carte d'identité ▶ attestation d'assurance de responsabilité civile 2019/2020 (vie privée - assurance scolaire) ▶ pour les étudiants boursiers : la notification de bourse ▶ pour les étudiants étrangers : copie du passeport ou extrait acte de naissance traduit en français ▶ pour les étudiants en situation de handicap : l'attestation de la MDPH <p style="text-align: center;">Documents à télécharger : sur site de La Prépa INP Toulouse et à déposer sur le service numérique des pièces justificatives.</p> <p>http://www.inp-toulouse.fr/fr/laprepa/admission.html</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ autorisation de soins pour les étudiants mineurs ▶ Adhésion au Pass Vie Etudiante 	<p style="text-align: center;">Envoi de la fiche récapitulative de l'inscription et des documents non dématérialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ chèque si vous choisissez d'effectuer le règlement des droits d'inscription par chèque (chèque à libeller à l'ordre de l'Agent Comptable INPT) <p>Documents à déposer sur le Service Numérique des Pièces Justificatives https://dematpj.inp-toulouse.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ attestation d'assurance de responsabilité civile 2019/2020 (vie privée - assurance scolaire) ▶ pour les étudiants boursiers : notification de bourse ▶ autorisation de soins pour les étudiants mineurs à compléter et faire signer par les parents (<i>document à télécharger : site de La Prépa INP Toulouse</i>) + autres documents selon votre saisie <div style="background-color: #e91e63; color: white; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Le service numérique des pièces justificatives permet de transmettre numériquement les pièces justificatives demandées lors de votre inscription.</p> <p>Extensions autorisées : jpeg, jpg, pdf</p> <p>Identifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ n° étudiant apogée (2019xxxx pour les 1^{ères} années ou 2018xxxx pour les 2^{èmes} années) ▶ + date de naissance </div>

OU ADRESSER LA FICHE RECAPITULATIVE ?

La fiche récapitulative de l'inscription et les pièces non dématérialisées devront être adressées par courrier et les pièces dématérialisées devront être déposées numériquement avant le **19 juillet 2019**.

LA PREPA DES INP - site de Toulouse

6 allée Emile Monso

BP 34038

31029 Toulouse Cedex

Merci de nous adresser sans tarder, le dossier complet avec **toutes les pièces demandées**.

LES DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription comprennent : les droits universitaires et les droits sociaux.
Au niveau de la page « **paiement** », le montant des droits à payer est calculé en fonction des informations que vous avez précédemment saisies.

Droits universitaires obligatoires

Pour l'année universitaire : 601 euros. La Prépa des INP est un établissement d'enseignement public, les droits d'inscriptions sont fixés par le **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** complétés par des droits spécifiques à l'INP Toulouse et votés par le Conseil d'Administration.

Droits facultatifs

► **Le Pass Vie Étudiante** : (voir page 8)

- **Pass cycle** : 80 euros
- **Pass annuel** : 40 euros

Exonérations spécifiques

Sont exonérés uniquement des droits universitaires obligatoires (*sous réserve de fournir les justificatifs*) :

- les étudiants boursiers du gouvernement français
- les étudiants boursiers sur critères sociaux, y compris boursiers à taux zéro
- les étudiants pupille de la nation
- les étudiants en situation de handicap

LES POSSIBILITES DE PAIEMENT

À la fin de la procédure d'inscription, trois choix de paiement vous seront proposés :

Paiement immédiat de la totalité des droits d'inscription par carte bancaire

(carte bleue, Visa, Master Card, e-carte bleue)

Cette possibilité est proposée exclusivement aux étudiants payant par carte bancaire par le web.

Paiement échelonné en 3 fois par carte bancaire

(carte bleue, Visa, Master Card) **sauf e-carte bleue** :

Cette possibilité est proposée exclusivement aux étudiants payant par carte bancaire par le web pour un montant minimum de 180 euros et inférieur à 1 500 euros.

- ▶ 1^{er} versement dès l'inscription
- ▶ les deux autres tiers seront effectués par prélèvement, 30 jours et 60 jours après le 1^{er} paiement.

Notre système de paiement en ligne est assuré par PAYBOX SERVICES, un des leaders mondiaux de systèmes de paiements électroniques sécurisés. L'ensemble des transactions de paiement sécurisées par le protocole SSL s'effectue entre votre ordinateur et le serveur de PAYBOX SERVICES sans passer par les serveurs de l'INP Toulouse. Une fois le paiement effectué, vous recevez un ticket de paiement par courrier électronique.

Paiement différé et en attente de paiement

Cette possibilité est possible uniquement par **chèque** pour le paiement de la totalité des droits d'inscription.

Dans ce cas, joindre le chèque libellé à l'ordre de « l'Agent Comptable de l'INP Toulouse » au dossier d'inscription (*fiche récapitulative de l'inscription et les pièces demandées*) avant le : **19 juillet 2019**.

NB : Tout étudiant renonçant à son inscription peut, demander le remboursement des droits impérativement avant le 31 octobre de l'année universitaire

LE PASS VIE ÉTUDIANTE

La vie étudiante de Toulouse INP est très développée avec plus de **150** associations et clubs. Le dynamisme et l'esprit créatif des élèves se conjuguent dans de nombreux projets culturels, sportifs, scientifiques, environnementaux, solidaires et citoyens soutenus par l'établissement.

Afin de profiter de toutes les activités proposées dans le cadre de la vie étudiante et sportive (hors cours obligatoires) de Toulouse INP, il est indispensable d'adhérer au Pass Vie Etudiante.

Avec ce PASS,

- vous pouvez occuper les salles et utiliser les équipements et le matériel mis à la disposition des associations étudiantes et de l'AS Toulouse INP par l'Établissement, sur demande et selon les disponibilités des locaux;
- vous êtes assurés par l'assureur de l'Établissement lors des activités organisées par les associations étudiantes ainsi que par l'Association Sportive (AS) de Toulouse INP;
- vous pouvez bénéficier des compétences professionnelles et des appuis techniques des personnels INP (enseignants chercheurs ou personnels techniques) dans l'organisation, la mise en œuvre et la réalisation des manifestations étudiantes ;
- vous pouvez bénéficier d'un large choix de clubs et associations, d'une vie sportive universitaire riche en diversité et en possibilités de compétitions, de formations en qualité d'organisateur d'évènement ou de responsable d'association, d'aides pour faire vivre vos projets associatifs étudiants.

Cette cotisation, reversée aux associations sportives et étudiantes, est vitale pour la vie étudiante au sein de Toulouse INP.

La cotisation est de 80€ seulement et est valable durant tout un cycle de formation à Toulouse INP, 2 ans pour le cycle Prépa. Pour les étudiants restant un an ou moins, une cotisation annuelle de 40€ est possible.

Alors pour profiter de la vie étudiante, prenez votre Pass

L'adhésion au Pass Vie étudiante est non remboursable, sauf dans le cas d'une désinscription complète de l'étudiant.

LA RESPONSABILITE CIVILE

Dans le cadre de votre inscription à La Prépa des INP Toulouse, vous devez obligatoirement justifier d'une assurance responsabilité civile « vie privée » spécifiant une couverture des risques universitaires, y compris pour les périodes de stages, pour l'année universitaire **2019-2020**. **L'attestation de responsabilité civile devra comporter la période de validité, vos noms et prénom.**

ÉTUDIANT BOURSIER

Les bourses sur critères sociaux : taux zéro bis à échelon 7 sont des aides accordées aux étudiants de moins de 28 ans suivant des études dans un établissement d'enseignement supérieur. Elles sont attribuées en fonction du revenu du foyer fiscal, du nombre d'enfants à charge de la famille et de l'éloignement du lieu d'études.

L'exonération des droits (taux zéro bis à échelon 7 ou à taux zéro) portent sur les droits obligatoires ainsi que sur la cotisation sécurité sociale (sauf pour certaines catégories de boursiers du gouvernement français, voir attestation de bourse).

Lors de votre inscription, vous ne pouvez vous déclarer « boursier » qu'à la condition d'avoir reçu votre avis d'attribution définitive ou conditionnelle de bourse. Les droits d'inscription seront calculés automatiquement. La notification de bourses du Crous devra être obligatoirement déposée sur le service numérique des pièces justificatives.

Dans le cas où votre dossier de bourse du Crous est en attente d'attribution au moment de l'inscription, vous ne devez pas vous déclarer étudiant boursier. Dans un premier temps, vous paierez la totalité des droits d'inscription. Puis, dès réception du justificatif, le service de scolarité de La Prépa se chargera de régulariser votre profil étudiant et de lancer la procédure de remboursement.

Plus d'informations sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

ÉTUDIANT EN SITUATION D'HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap, il est important :

- ▶ d'indiquer la nature de votre handicap
- ▶ de fournir l'attestation de la MDPH...

Après un entretien auprès d'un médecin du service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIMPPS), l'étude de votre dossier médical et de toutes les pièces justificatives que vous fournirez, il vous sera possible sous réserve de l'avis du médecin, de bénéficier d'un aménagement de vos études. Cet aménagement temporaire ou définitif a pour but de faciliter votre intégration au sein de l'université et de réduire au maximum toutes les difficultés pédagogiques ou autres que vous pouvez rencontrer.